



CONFÉRENCE
DES AUTORITÉS
DE GESTION



ESPÈCES EN PÉRIL

RAPPORT ANNUEL
2017-2018



RAPPORT ANNUEL

Conformément au paragraphe 16(1) de la *Loi sur les espèces en péril (TNO)*, la Conférence des autorités de gestion (ci-après la « Conférence ») doit présenter un rapport annuel au ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles au plus tard le 30 septembre de chaque année. Le présent rapport annuel vise l'exercice se terminant le 31 mars 2018.



Bisons des bois – Source : Danny Allaire, MERN

LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (TNO)

La *Loi sur les espèces en péril (TNO)* [ci-après la « Loi »] fournit un processus pour cerner, protéger et rétablir les espèces en péril aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). La Loi s'applique à toute espèce sauvage animale, végétale ou autre qui est gérée par le gouvernement des TNO. Elle s'applique dans la plupart des régions des TNO, tant sur les terres publiques que privées, y compris les terres privées visées par un accord de revendications territoriales.



Bisons des bois – Source : Danny Allaire, MERN

PROGRÈS, DU 1^{er} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2018

Au cours de l'exercice 2017-2018, la Conférence a tenu sept réunions, où étaient invités à titre d'observateurs ou de participants la Première Nation Acho Dene Koe, le gouvernement du territoire d'Akaitcho, le Conseil de gestion des caribous de Beverly et de Qamanirjuaq, les Premières Nations du Dehcho, la Première Nation Kátł'odeeche, l'Alliance des Métis du Slave Nord, la Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine et la Première Nation de Salt River.

La Conférence a accompli les tâches suivantes :

Accords de consensus

Elle a achevé et présenté au ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles les accords de consensus suivants :

- **Bison des bois** – accord de consensus sur l'inscription du bison des bois sur la Liste des espèces en péril aux TNO.
- **Crapaud de l'Ouest et grenouille léopard** – accord de consensus sur la mise en œuvre du Plan de gestion des amphibiens des TNO.
- **Caribou de Dolphin-et-Union** – accord de consensus sur l'adoption du Plan de gestion pour le caribou de Dolphin-et-Union aux TNO et au Nunavut.
- **Caribou boréal** – accord de consensus sur la mise en œuvre du Programme de rétablissement du caribou boréal des Territoires du Nord-Ouest.
- **Ours polaire** – accord de consensus sur la mise en œuvre du Plan de gestion conjoint de l'ours polaire dans la région désignée des Inuvialuits et du Cadre d'action sur la gestion des ours polaires dans la région désignée des Inuvialuits.

Programmes de rétablissement et planification de la gestion

- Caribou de Dolphin-et-Union – Le Plan de gestion du caribou de Dolphin-et-Union (*Rangifer tarandus groenlandicus x pearyi*) aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut est terminé.
- Le travail s'est poursuivi sur les programmes de rétablissement du caribou de Peary et du bison des bois aux TNO.

Programme d'intendance pour les espèces en péril

La Conférence a octroyé un total de 30 000 \$ à quatre projets :

- Campagne de sensibilisation au quiscalle rouilleux (Hay River) – Ecology North
- Campagne de sensibilisation au quiscalle rouilleux (Yellowknife) – Ecology North
- Chauve-souris dans la Région désignée des Gwich'in – Office des ressources renouvelables des Gwich'in
- Programme d'intendance du caribou de montagne – Office des ressources renouvelables du Sahtú

Vous trouverez plus de renseignements sur les activités de la Conférence dans le site Web sur les espèces en péril aux TNO, au www.nwt-species-at-risk.ca.

CONFÉRENCE DES AUTORITÉS DE GESTION

La Conférence, établie en vertu de la Loi, est formée d'offices de cogestion de la faune et de gouvernements aux TNO qui se partagent la responsabilité de la conservation et du rétablissement des espèces en péril dans le territoire (ci-après les « autorités de gestion »). Elle établit un consensus entre les autorités de gestion quant à la conservation des espèces en péril et procure l'orientation, la coordination et le leadership nécessaires à l'évaluation, à la conservation et au rétablissement d'espèces en péril et à leur inscription à la Liste, tout en respectant les rôles et les responsabilités des autorités de gestion selon les accords de revendications territoriales et les ententes sur l'autonomie gouvernementale.

Liste des autorités de gestion :

- Conseil consultatif de la gestion de la faune (TNO)
- Office des ressources renouvelables des Gwich'in
- Office des ressources renouvelables du Sahtú
- Office des ressources renouvelables du Wek'èezhì
- Gouvernement t̨ı̨ch̨o
- Gouvernement du Canada
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Chaque autorité de gestion peut demander à trois représentants de participer aux réunions de la Conférence.

La Conférence forge des accords de consensus sur l'inscription d'espèces en péril à la Liste, les mesures de conservation, les plans de gestion et les programmes de rétablissement.



LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL AUX TNO

ESPÈCES	PLAN DE GESTION OU STRATÉGIE DE RÉTABLISSMENT	ACCORD DE MISE EN ŒUVRE
MENACÉES		
Caribou boréal	Achevé	Achevé
Braya poilu	Achevé	Achevé
Grenouille léopard	Achevé	Achevé
Caribou de Peary	En cours	s. o.
Crapaud de l'Ouest	Achevé	Achevé
Bison des bois	En cours	s. o.
PRÉOCCUPANTES		
Caribou de Dolphin-et-Union	Achevé	En cours
Ours polaire	Achevé	Achevé



Ours polaire – Source : MERN



Crapaud de l'Ouest – Source : Floyd Bertrand

NOUS JOINDRE

Pour de plus amples renseignements sur la Conférence des autorités de gestion et ses activités, veuillez consulter le www.nwtspeciesatrisk.ca

Secrétariat des espèces en péril
a/s du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles
Centre Scotia, 6^e étage
C. P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9
Sans frais : 1-855-783-4301
Télec. : 867-873-0293
Courriel : SARA@gov.nt.ca

Rapport soumis par la présidente de la Conférence des autorités de gestion, Jody Pellissey.



Couverture :
Grenouille léopard – Source : Kris Kendell